



DEMANDE D'OUVERTURE DE CONTRAT DE GROUPEMENT
GARANTIE DES LOYERS IMPAYES, GARANTIES ANNEXES & ABSENCE DE LOCATAIRE

CABINET LASSUREUR PASSAGE MARCILLY 71100 CHALON SUR SAONE

Centre de Gestion des Loyers :

SOLLY AZAR Assurances
60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 PARIS Cedex 09

Tél. : 04.72.41.88.88
Fax : 04.72.41.74.90
Mail : loyer.production@sollyazar.com

Code correspondant : 3 3 5 9 8

Date d'effet souhaitée : 01 / __ / __

PROPOSANT :

Nom de la Société de Gestion : Date de création :

Nom du dirigeant :

Téléphone : Télécopie :

Adresse mail : @

Adresse :

Code Postal : Ville :

Carte professionnelle gestion n° Syndicat :

Organisme de Caution : Montant de la garantie :

Assurance R.C. Professionnelle : N° de contrat :

1 - GARANTIE DES LOYERS IMPAYES et GARANTIES ANNEXES

Sur l'ensemble des lots en gestion locative :

Nombre de lots principaux à usage d'habitation et/ou professionnel (professions libérales uniquement) :
pour un montant de loyers annuels de Euros

Nombre de propriétaires :

Localisation des biens gérés

- Principales villes (ou arrondissements) concernées par votre gestion locative :
- Distance la plus éloignée de vos bureaux : Kms
- Villes extrêmes de votre zone de gestion locative :

Nombre de nouveaux lots pris en gestion par an :

Contrat souscrit par le GROUPE SOLLY AZAR SAS Société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € - Siren 353 508 955 RCS Paris - N° Orias 07 008 500 auprès d'Allianz IARD - SA au capital de 938 787 416 euros - Siège social 87 rue de Richelieu 75002 Paris - 542 110 291 RCS Paris et de PROTEXIA France -Tour Neptune - CC 2507 et 2508 - 20 Place de Seine - 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 382 276 624 RCS NANTERRE - S.A. au Capital de 1 895 248€ - Entreprises régies par le Code des assurances. Autorité de contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

- Evaluation des impayés du proposant sur l'ensemble des lots gérés :

	Nombre de dossiers remis à l'Huissier	Nombre de dossiers en cours à ce jour	Montant des impayés (avec estimations)
EXERCICE COURANT 201 _			
EXERCICE PRECEDENT N-1			
EXERCICE PRECEDENT N-2			

GARANTIES PROPOSEES	
Dans la limite du plafond global de garantie de 80.000 €	
LOYERS IMPAYES	sans limitation de durée
<u>LES BAUX DONT LE MONTANT DU LOYER MENSUEL CHARGES ET TAXES COMPRISES EST SUPERIEUR A 2.500 € LORS DE LA MISE EN GARANTIE SONT EXCLUS DES GARANTIES PROPOSEES.</u>	
DETERIORATIONS IMMOBILIERES	Dommmages matériels : 8.000 € par sinistre (Dont Perte de location consécutive maximum de 2 mois de loyers hors charges et taxes)
FRAIS DE CONTENTIEUX	sans limitation
DEPART PREMATURE	jusqu'à récupération des locaux
PROTECTION JURIDIQUE	16.000 € TTC par litige

2 - GARANTIE ABSENCE DE LOCATAIRE - LOCATIONS SUIVANTES OUI NON

Après franchise de 2 mois, prise en charge du montant du loyer charges comprises pendant 3 mois :

à 80 % OU à 100 %

Cette garantie sera souscrite pour l'ensemble des lots assurés :

OUI

NON

- Combien de lots seront garantis avec l'option « absence de locataire » au cours de la 1^{ère} année du contrat (estimation) ? = lots.

Types logements	Studios, T1 et T1 bis	T2	T3	Autres	Villas
Nombre de lots non loués					
Durée moyenne nécessaire à la relocation					

NOMBRE DE RELOCATIONS PAR AN (tous types de logements confondus) :

Contrat souscrit par le GROUPE SOLLY AZAR SAS Société de courtage d'assurances au capital de 200 000 € - Siren 353 508 955 RCS Paris - N° Orias 07 008 500 auprès d'Allianz IARD - SA au capital de 938 787 416 euros - Siège social 87 rue de Richelieu 75002 Paris - 542 110 291 RCS Paris et de PROTEXIA France -Tour Neptune - CC 2507 et 2508 - 20 Place de Seine - 92086 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 382 276 624 RCS NANTERRE - S.A. au Capital de 1 895 248€ - Entreprises régies par le Code des assurances. Autorité de contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

3 – ANTECEDENTS D'ASSURANCE ET PREVISIONNEL DE LOTS ASSURES		
	Contrat G.L.I Garantie des Loyers Impayés	Contrat G.R.L Garantie des Risques Locatifs
Avez-vous assuré vos clients, au cours des 36 derniers mois, pour un contrat de même nature (loyers impayés et/ou absence de locataire) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
=> Si OUI :		
Nom de l'assureur :		
Nom du courtier :		
Nombre de lots principaux garantis :		
Montant de la prime annuelle TTC :		
- Taux TTC global : - <u>Si la garantie « absence de locataire » était souscrite précédemment :</u> - Taux TTC de la garantie : - Durée de la garantie : - % de prise en charge : - Franchise : - <u>Si la garantie « Protection Juridique » était souscrite précédemment :</u> - Taux TTC de la garantie :		
Le contrat actuel a-t-il été rompu ? Si oui, est-ce à l'initiative de l'assureur : motif de la résiliation : date de la résiliation :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<u>Nous transmettre la statistique détaillée par garantie du ou des précédent(s) assureur(s)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lots précédemment garantis que vous vous engagez à transférer sur notre contrat : lots • Date de ce transfert : ___ / ___ / 201 ___ 		
Nombre de lots qui n'étaient pas précédemment garantis que vous vous engagez à garantir au cours de la 1 ^{ère} année du contrat ? (sous réserve de l'accord de vos mandants) : lots		

4 – COMMENT ALLEZ-VOUS PROPOSER LA GARANTIE ?

Pour les lots déjà en gestion :

– par l'envoi d'un mailing ? OUI NON

Pour les nouveaux lots pris en gestion :

– en inclusion systématique dans le mandat de gestion ? OUI NON

– en proposition dans le mandat de gestion OUI NON

Notre contrat sera-t-il proposé de façon exclusive ? OUI NON

Le Proposant soussigné déclare que toutes les réponses et déclarations faites dans le présent formulaire pour permettre à l'assureur de se faire une juste appréciation des risques sont sincères et, à sa connaissance, exactes.

Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte, sont soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L113.8 et L 113.9 du code des assurances.

Il est rappelé que la proposition d'assurance n'engage ni le proposant, ni l'assureur : seul le contrat constate leur engagement réciproque.

INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Le proposant est informé que les informations recueillies font l'objet de traitements destinés à la gestion du contrat et à la relation commerciale. Elles ne pourront pas être utilisées dans un but de prospection par Solly Azar, dont le nom et l'adresse figurent sur le présent document.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le proposant bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données le concernant en adressant une demande écrite au courtier dont le nom et l'adresse figurent sur le présent document.

Fait à

le

Signature et cachet du Correspondant
CABINET LASSUREUR
PASSAGE MARCILLY
71100 CHALON SUR SAONE
ORAIS 09051556
TEL 0950 220 200

Signature et cachet du Proposant
ORDRE EXCLUSIF DE PLACEMENT
SAISINE 24 MOIS

PROPOGLIG 01.13